

(1)

(N° 5.)

## Chambre des Représentants.

---

Session de 1878-1879.

---

### ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE (1).

---

#### PROJET PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION (2).

---

La Chambre se félicite, avec Votre Majesté, de pouvoir constater les sentiments de confiance et d'estime qui caractérisent les rapports entre la Belgique et les autres États.

L'initiative prise par la capitale a permis au pays entier d'affirmer avec éclat combien la nation et la dynastie qu'elle s'est donnée sont étroitement et sincèrement unies.

Associer l'enfance à cette manifestation populaire fut une idée heureuse. Elle portera ses fruits dans l'avenir. La fête des écoles gravera en traits ineffaçables, au cœur de la génération nouvelle, cette vérité vieille bientôt d'un demi-siècle que tout bon Belge confond dans une commune affection sa Patrie et son Roi.

La part brillante prise par nos artistes et nos industriels à l'Exposition universelle de Paris est pour la Belgique le sujet d'un orgueil légitime. La Chambre s'associe sans réserve aux éloges mérités, décernés en cette occurrence par le chef de l'État.

La culture intellectuelle d'un peuple assure sa prospérité. Elle le rend, aussi, digne de la liberté et lui permet de pratiquer la liberté sans périls.

La création d'un Ministère spécial de l'Instruction publique prouve la ferme résolution du Gouvernement de veiller avec un soin particulier à ce noble et grand intérêt.

La Chambre attend avec confiance les projets destinés à placer l'enseignement donné aux frais de l'État sous la direction et la surveillance exclusive de l'autorité civile, en lui donnant pour mission d'inspirer aux jeunes géné-

---

(1) Discours du Roi, n° 1.

(2) La commission, présidée par M. GUILLEMY, était composée de MM. JACOBS, ORTS, DUPONT, D'ÉTROINGNE, CHOMBEZ et DE WAEL.

rations l'amour et le respect des principes sur lesquels reposent nos institutions.

L'enseignement spécial destiné à favoriser l'essor des beaux-arts et à faire progresser l'industrie, le commerce et l'agriculture a droit à toute notre sollicitude.

Les propositions annoncées concernant notre organisation militaire seront examinées avec le soin que commande cette question nationale, placée par son importance au-dessus des partis.

La garde civique redouble de zèle patriotique; elle mérite à tous égards les encouragements sérieux que le Gouvernement déclare vouloir lui donner par le complément de son organisation et de son armement.

Un mal général, la crise industrielle, sévit chez toutes les nations. La Belgique ne pouvait échapper au sort commun.

Le bon esprit, l'énergie des classes laborieuses et des chefs d'industrie ont permis au pays de supporter vaillamment cette épreuve. La Chambre accueille avec bonheur les indices d'un avenir rassurant que Votre Majesté lui signale. Notre concours ne fera pas défaut aux mesures que proposera le Gouvernement en vue d'atténuer les souffrances d'un état de choses exceptionnel.

L'amélioration, le développement de nos voies de communication, le perfectionnement de l'outillage économique du pays aideront puissamment à sortir de cette situation pénible.

L'équilibre des recettes et des dépenses doit être assuré en tout État sagement gouverné. Les moyens à l'effet de pourvoir à cette nécessité politique seront l'objet de notre examen attentif.

La Chambre poursuivra avec activité l'étude des projets de loi déposés dans les sessions précédentes.

Le secret du vote et la sincérité des opérations électorales inspirent la foi dans la bonté du régime représentatif et assurent le respect des résultats que donne sa pratique. Toutes les améliorations dont la législation sur la matière est encore susceptible rencontreront au sein du Parlement un accueil sympathique.

L'amour des Belges pour le Roi, notre concitoyen, leur attachement inébranlable aux institutions que 1830 a fondées ne permettront jamais aux agitations inséparables de la vie politique des peuples libres de troubler l'ordre public d'une manière sérieuse. La nation, sûre d'elle-même, attend avec fierté le jour prochain où, fêtant le cinquantième anniversaire de la proclamation de son indépendance, elle retrouvera intacte la glorieuse Constitution, gage de notre force et de notre prospérité.

Il faut que cette solennité revête tout l'éclat et acquière la signification élevée qu'elle comporte.

La Chambre apprend avec plaisir que pour atteindre le but le Gouvernement compte adresser un large appel à toutes les intelligences, à tous les dévouements.

L'œuvre qui doit faire l'objet de cette session sera, sans doute, des plus vastes et des plus ardues. Mais, le Gouvernement peut compter pour l'accomplir sur le loyal et patriotique concours de la Chambre des Représentants.

*Le Rapporteur,*  
AUG. ORTS.

*Le Président,*  
J. GUILLERY.